



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 18.4.2019

Nos Réf. : D-19-008299 /DDC/DREG/ars/mc
Vos Réf. : courrier du 7 janvier 2019

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de l'offre de soins en médecine générale sur l'île d'Oléron.

Dans le cadre du plan " Ma Santé 2022 ", je souhaite mettre en place dès cette année des postes de médecins généralistes à exercice partagé ville/hôpital. Pour renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients, il est également possible d'avoir recours au contrat de médecin adjoint. Ce dispositif permet à un jeune médecin non thésé de collaborer avec un médecin installé.

Dans un contexte tendu, il s'agit aussi de libérer du temps médical avec la création des postes d'infirmiers en pratique avancée ainsi que la mise à disposition d'assistants médicaux afin de permettre aux médecins de se centrer sur les soins.

Je souhaite aussi conforter le rôle des hôpitaux tel que celui de Saint-Pierre-d'Oléron par la reconnaissance, dès 2020, des premiers "hôpitaux de proximité". Ces derniers assureront des missions hospitalières de proximité, en médecine polyvalente, soins aux personnes âgées, soins de suite et de réadaptation, consultations de spécialités, consultations non programmées. Ils devront disposer d'un plateau technique de biologie et d'imagerie, d'équipes mobiles et d'équipements en télémédecine.

Il est également essentiel que l'île d'Oléron, confrontée à une importante variation de sa population d'avril à septembre, puisse utilement s'inscrire dans le futur dispositif des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé qui prévoit un exercice coordonné de l'ensemble des acteurs de santé et médico-sociaux.

Monsieur Didier QUENTIN
Député de la Charente-Maritime
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

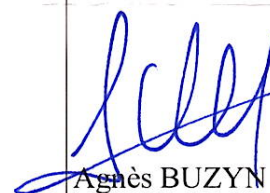
.../...

L'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine est d'ores et déjà engagée dans ce territoire, aux côtés de l'ensemble des partenaires œuvrant pour le maintien et l'amélioration de l'accès aux soins en faveur des Oléronais, notamment par le déploiement de consultations avancées au sein de l'hôpital pour les spécialités de pneumologie, oto-rhino laryngologie, orthopédie, urologie, pédiatrie et addictologie ou par le recrutement de médecins généralistes hospitaliers pour assurer des soins primaires, des activités de prévention et participer activement à la permanence des soins ambulatoires.

Les services de l'ARS restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur l'ensemble de ces mesures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous



Agnès BUZYN